



COMMUNIQUÉ N° 002 – 11/11/2022 – Les vérités juridiques à l'usage de tous les français

« LE VIRUS DE LA "COVID" N'EXISTE PAS ! »

En droit, la charge de la preuve d'un fait incombe à celui qui l'allègue. Pour l'heure, il s'agit de la plus grande forfaiture scientifique criminelle de toute l'histoire de l'humanité ! Depuis sa prétendue apparition en décembre 2019, le « virus » Sars-Cov-2 n'a jamais été scientifiquement isolé, purifié, ni caractérisé. Il suffit de lire la section « méthodologie » de chacune des études dites « scientifiques » qui prétend avoir « isolé » ce « virus » pour réaliser que ces études n'ont jamais « isolé » quoi que ce soit avant de prétendre à l'existence d'un « virus ». C'est une véritable fraude scientifique. Les CDC (Center of Disease Control, autorités sanitaires américaines) depuis février 2020, comme le PdG de Pfizer, Albert Bourla, en décembre 2021, ont reconnu explicitement ne jamais avoir détenu un virus réel « sars-cov-2 » mais seulement un « pseudo-virus » conçu par informatique pour imiter un échantillon clinique du soi-disant virus jamais vu !

A ce jour, aucune institution sanitaire, ni aucun médecin, chercheur ou gouvernement au monde n'a encore pu rapporter une seule preuve « scientifique » de l'existence du soi-disant « virus » « Sars-Cov-2 », ni de ses soi-disant « variants », ni de leur soi-disant « contagiosité » ou « transmission », ni de ce qu'ils seraient soi-disant la cause de symptômes respiratoires grippaux attribués à une soi-disant maladie nouvelle baptisée « Covid 19 », ni encore que les mesures liberticides imposées depuis mars 2020 comme le confinement, le masque, les tests, la distanciation, ou l'inoculation de substances géniques dites « vaccinales », auraient la moindre efficacité sanitaire pour « lutter contre » ce « virus » fantôme !

Comme le CNT Français canal historique le répète depuis 2020, il n'y a jamais eu de pandémie, ni d'épidémie, ni de crise sanitaire, ni de soi-disant maladie « infectieuse » et « contagieuse ». La raison pour laquelle on tombe malade est la toxémie, donc l'empoisonnement par des toxines liées à l'environnement, l'eau, l'air, l'alimentation, les radiations, les ondes électro-magnétiques ou la peur (effet « nocebo »). **Les mesures liberticides imposées depuis mars 2020 ne sont donc que des « expériences médicales » criminelles et génocidaires !**

Sur la fraude scientifique, voir la « *Déclaration sur l'isolement des Virus* » et autres informations scientifiques sur <https://conseilnational.fr/faites-valoir-vos-droits/#fraudescient>.

Sur la cause des maladies, voir : <https://conseilnational.fr/le-mythe-de-la-contagion/>

Sur les crimes contre l'humanité et le génocide voir la « *Sommation de faire et de répondre* » adressée à 6 ministres le 5 octobre 2021 leur demandant de rapporter la preuve scientifique de l'existence du virus Sars-Cov-2, sans aucune réponse à ce jour :

<https://conseilnational.fr/sommation-d-octobre-2021/>

- Le Conseil National de Transition Français canal historique est un organe de droit international public dont la déclaration à l'ONU en 2015 a été réitérée et complétée en 2021. C'est la seule autorité publique qui permet au peuple français de disposer de lui-même légitimement et pacifiquement sans « coup d'Etat » en résistance à l'oppression qu'il subit depuis la disparition de la constitution en 2008.

- Ses institutions de forme républicaine ont vocation à permettre au peuple français, dès leur installation, d'exercer lui-même la souveraineté nationale en appliquant le Programme de la Transition pour rétablir l'Etat de droit et restaurer le pays aux termes d'une transition démocratique de deux à trois années, au cours de laquelle il aura pu préparer et choisir lui-même son propre mode de gouvernance pour l'avenir.

- C'est une organisation sans « président », sans lien avec Eric Fiorile (voir <https://conseilnational.fr/le-cnt-se-reorganise/>), ni avec aucun parti politique ou mouvement extrémiste.

- Il existe un seul CNT Français : le CNTF canal historique. Méfiez-vous des contrefaçons !

<https://conseilnational.fr>

Postez vos commentaires ou questions sous ce communiqué sur Telegram :

@CNT Français CH Officiel

A IMPRIMER et DIFFUSER dans les boîtes aux lettres de vos Gendarmes et des Commissariats, administrations, juristes et entreprises près de chez vous, et à poster sur les réseaux sociaux !